

# Service de collecte des encombrants



La communauté de communes propose un service de **collecte des encombrants**.

Ce service est destiné en priorité aux personnes ayant des difficultés à se rendre en déchetterie ou ne disposant pas de véhicule adapté pour transporter les éléments encombrants.

Pour faire une demande d'enlèvement d'encombrant, **renseignez la fiche d'inscription** disponible ci-contre ou en mairie et déposez-la à l'accueil de votre mairie. Elle sera transmise au service environnement de la communauté de communes qui vous contactera pour convenir du jour de collecte et des modalités.

La charge à collecter ne pourra dépasser **1m<sup>3</sup>** .

**Sont exclus du ramassage** : les gravats, les déchets verts, les déchets spécifiques (peintures, produits inflammables, produits dangereux,...), les pneumatiques, les batteries, les huiles, les textiles.

Un encombrant est un déchet **volumineux ou lourd** ne pouvant être chargé dans le coffre d'une voiture.

**Renseignements auprès de votre mairie ou du service environnement de la communauté de communes au 05.61.76.73.98**